



# SECURITE

## Poursuivre sur notre lancée



### Secteur gendarmerie

420 gendarmes s'occupent de la plus grande partie de notre territoire en couvrant 140 000 habitants. La délinquance (nombre de faits constatés) a diminué de 17% en 3 ans, dont une baisse de 5,43 % en 2005 et une stabilisation en 2006. La Meuse se situe en 75ème position des départements français sur le plan de la délinquance. Depuis 2002, le nombre d'accident a diminué de façon considérable puisque le nombre d'accidents avec dégâts corporels est passé de 400 à une centaine en 2006. Alors que ces accidents avaient causé la mort de 42 personnes en 2002, à fin novembre 2006 nous enregistrons 12 décès soit une trentaine de vies épargnées.

Ce résultat est dû au renforcement des moyens humains, puisque les gendarmes auxiliaires ont été remplacés par des titulaires, au travail de mise en réseau des brigades, à de nouveaux moyens d'investigation ainsi qu'à l'arrivée d'un matériel performant.

Sur les 3 900 faits recensés chaque année, la drogue représente cependant un pourcentage non négligeable (600) et la délinquance des mineurs est en augmentation (elle est passée de 15 à 17%).

### Secteur police

La police travaille sur les secteurs urbains autour de Bar-le-Duc et de Verdun. Comme pour la gendarmerie, on observe une diminution de la délinquance, principalement la délinquance sur la voie publique qui a diminué de 12,83 % en 2005, contre 3,7 % en moyenne nationale. Les vols ont également diminué de 9,83 % contre 3,8 % sur le plan national. Le taux d'élucidation des crimes et délits se situe pour le commissariat de Bar-le-Duc à 51,36 % (46,03 % pour Verdun) contre 33,02 % en Lorraine.

### Protection judiciaire de la Jeunesse

La protection judiciaire de la jeunesse suit 250 jeunes délinquants qui ont tous fait l'objet de mesures spécifiques allant d'un accompagnement dans les familles jusqu'au placement dans des centres spécialisés, divisés en 3 catégories: les foyers d'actions éducatives (11 places à Bar Le Duc); les centres éducatifs renforcés (8 places à St Mihiel) et les centres éducatifs fermés (12 places viennent de s'ouvrir à Thierville) et qui concernent les multi-récidivistes. Les dispositifs sont dorénavant suffisants et il ne semble pas nécessaire d'accepter des centres pénitentiaires pour mineurs.

L'ensemble de ces bons résultats, pour le secteur police comme pour celui de la gendarmerie est directement lié à la stratégie du Ministre de l'Intérieur qui souhaite l'affichage des résultats de chaque département et qui attribue des moyens nouveaux pour les atteindre. Il conviendra à l'avenir de vérifier la bon adéquation de ces moyens mais aussi de vérifier que la politique pénale, très stricte, reste la même. En effet, tout dépend des consignes qui sont données pour appréhender des délits. C'est le cas par exemple de la drogue où l'on a été très laxistes à une époque. Par ailleurs, face à l'augmentation de la délinquance de la jeunesse, il faudra également adapter la politique pénale mais aussi s'appuyer sur le dispositif cohérent de prévention et de protection judiciaire de la jeunesse. Pour cela, il faudra inciter à la mise en place des mesures de placements des pré-délinquants dans des centres éducatifs renforcés, ce qui n'est pas prévu par la loi. Ces centres financés, par les conseils généraux, sont de plus très coûteux...

Enfin, il faudra encourager la mise en place de Contrat Local de Sécurité sur tout le territoire afin que, à l'image de Bar-le-Duc, Verdun, Ligny, Commercy, des réunions de travail puissent se mettre en place avec les élus locaux de toutes les communautés de communes et les forces de police et de gendarmerie. Ce n'est qu'à ce prix que nous limiterons l'augmentation des incivilités en milieu rural notamment.